Avec **les socialistes** de toute **l'Europe,** dites **OUI** au traité constitutionnel



Les socialistes ont décidé d'appeler à voter Oui au Traité constitutionnel.

Un Oui de volonté,
car l'Europe – qui comporte désormais 25 pays – doit devenir une puissance politique économique et culturelle pour peser dans le monde. La Constitution européenne lui permet d'y parvenir avec des institutions renforcées, une plus grande démocratie et une véritable politique étrangère et de sécurité commune.

Un Oui de conviction,
parce que la Constitution marque une nouvelle étape de l'avenir de la construction européenne avec, pour la première fois, une Charte des droits fondamentaux, la reconnaissance des services publics, la consécration du rôle des syndicats.

Un Oui socialiste,
car avec tous les partis socialistes d'Europe, le Parti socialiste – après une consultation de ses militants – a décidé d'approuver ce texte qui comporte des progrès qui permettront à la gauche, le moment venu, d'utiliser de nouveaux leviers pour faire avancer l'Europe sociale.

Depuis 50 ans, l'Europe a permis d'installer la paix. Elle a ancré l'ensemble du continent dans la démocratie. Elle peut nous donner, aujourd'hui, plus de force pour maîtriser la mondialisation.

Tel est l'enjeu de cette consultation. Il est le seul. Car l'heure de la sanction de la droite viendra en 2007. Aujourd'hui, je vous invite à faire le choix de l'avenir.

François Hollande

Vous informer
Que contient le traité constitutionnel ?

Le 29 mai, vous serez appelé(e) à vous prononcer sur le traité constitutionnel. Ce vote est très important. Il détermine l'avenir de l'Europe. C'est la raison pour laquelle les socialistes ont demandé que la campagne ne soit ni écourtée ni bâclée.

Nous voulons vous informer du contenu du traité et vous aider à prendre votre décision.

Vous éclairer
Pourquoi avec tous les socialistes d'Europe nous disons Oui.

Après avoir longuement débattu entre eux de leur position, les socialistes français ont clairement choisi de dire OUI, comme tous les socialistes d'Europe.

Le traité constitutionnel marque des avancées importantes. Il aurait, pour nous, pu aller plus loin, mais il est comme tous les traités, le résultat d'un compromis. Il permet à l'Europe de progresser et ne comporte aucun recul.

C'est pourquoi il est également soutenu par les Verts, les Radicaux de gauche, la Confédération Européenne des Syndicats.

Nous voulons vous éclairer sur nos raisons de dire OUI.

Vous écouter et vous répondre
Comment poser vos questions ?

Jusqu'au 29 mai, nos militants, nos élus, sont à votre disposition pour vous présenter le traité et vous expliquer les raisons de notre engagement en faveur de cette nouvelle étape de la construction européenne.

Nous avons mis en place un site **www.ouisocialiste.net** sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations sur le traité constitutionnel.

Vous pouvez également poser des questions, auxquelles nous répondrons :

- par écrit : **Parti socialiste (référendum européen)**
  10, rue de Solférino 75 007 Paris
- par e-mail à : **contact@ouisocialiste.net**

Nous voulons vous écouter et vous répondre.

Si vous souhaitez participer au projet socialiste un numéro gratuit 0810 77 2007



www.ouisocialiste.net

Ce que contient le traité

Le traité s'ouvre par un préambule, qui rappelle l'histoire et les principes sur lesquels repose la construction européenne, l'engagement pour la paix et la démocratie et l'importance du respect des identités nationales dans le cadre de l'unité de l'Europe.
Le traité comporte quatre parties :

PARTIE I

- **Les valeurs et les objectifs communs des Européens :**
  « Progrès social, plein emploi, lutte contre l'exclusion sociale et les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, développement durable, commerce équitable, respect de la diversité culturelle et linguistique, solidarité entre les peuples, paix et respect des Nations Unies... »
- **Les règles générales du fonctionnement de l'Europe (Commission, Conseil, Parlement)**
  Elles sont révisées pour les rendre plus démocratiques et permettre à l'Europe des 25 de fonctionner car les institutions actuelles la conduisent à la paralysie.
- **Un Ministre des affaires étrangères de l'Europe est créé**

PARTIE II

- **La Charte des droits fondamentaux pour les européens**
  La Charte définit et protège les droits des citoyens européens en ce qui concerne les libertés, l'égalité, la solidarité, la justice ou les droits syndicaux.

  La Charte est le socle de droits communs aux 453 millions d'européens des 25 pays : (protection en cas de licenciement injustifié, droit à la limitation de la durée du travail, droit aux aides sociales, droit aux congés payés, droit de grève, droit d'accès aux services publics, droit d'information et de consultation des travailleurs, interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la race ou les convictions, protection des données à caractère personnel, pluralisme des médias...)

PARTIE III

- **Les politiques et les actions que mène l'Europe**
  Les dispositions en vigueur dans les traités précédents depuis 1957 (traité de Rome) sont rassemblées et améliorées dans la partie III.

  Pour la première fois les États membres s'engagent à ce que l'Europe prenne en compte dans ses politiques : un niveau d'emploi élevé, la justice sociale, l'égalité femmes-hommes, l'environnement, la protection des consommateurs...

  Sont rappelées les règles du marché unique, les règles de concurrence, de la gestion de l'euro, mais aussi des politiques de solidarité (les fonds structurels...), de coopération (justice, sécurité...) et d'avenir (recherche...). Elle établit les domaines dans lesquels l'Europe pourra davantage renforcer à l'avenir l'action des États : santé, social, industrie, transports, éducation, jeunesse (Erasmus), culture, action humanitaire, politique étrangère et de défense commune.

PARTIE IV

- **Les règles pour adopter puis modifier à l'avenir le traité**
  Elles facilitent les modifications futures.
  La date d'entrée en vigueur du traité constitutionnel est fixée au 1er novembre 2006, s'il est ratifié par tous les États membres.

Ce que nous pourrons faire avec ce traité

L'Europe plus démocratique

- **Le Parlement européen aura plus de pouvoirs** pour voter les lois, décider du budget de l'Europe et contrôler la Commission.
- **Les parlements nationaux pourront exercer un droit d'opposition sur les lois européennes.**
- **Le Parlement européen élira le président de la Commission,** en fonction du résultat des élections européennes. Il correspondra donc au choix des électeurs et ne sera plus désigné par une négociation discrète entre Etats.
- **Un million de citoyens de l'Union pourront déposer une proposition de loi européenne par voie de pétition.**
- **L'Europe pourra,** chaque fois que ses Etats-membres le voudront, **parler d'une seule voix sur la scène internationale** et mener une véritable politique étrangère européenne.

L'Europe plus sociale

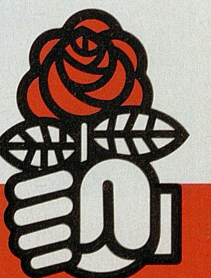
- **Tous les citoyens pourront se prévaloir de la charte des droits fondamentaux devant les tribunaux de toute l'Europe**
- **Tous les Européens auront les mêmes garanties :** c'est un formidable pas en avant pour certains, et pour tous les autres, une protection contre la concurrence des pays où les normes sociales sont aujourd'hui plus faibles (dumping social).
- **Un sommet social sera consacré à l'emploi chaque année,** obligeant les syndicats, le patronat, la Commission et le Conseil à négocier chaque année au niveau européen. Les négociations nationales trouvent parfois leurs limites. Elles seront désormais mieux relayées au niveau de l'Europe.
- **Les services publics seront désormais reconnus par l'Europe** alors qu'ils n'ont pas de base juridique aujourd'hui : les États pourront désormais les préserver et les développer en dérogation aux règles de la concurrence.

L'Europe plus forte

- **La règle de la majorité remplacera dans de nombreux domaines celle de l'unanimité.** Ainsi l'Europe sera plus efficace et évitera les blocages du veto.
- **Un gouvernement économique dirigera la zone Euro** et équilibrera les pouvoirs de la Banque centrale européenne.
- Les pays qui souhaiteront aller plus vite, pourront créer **une avant-garde** à quelques-uns (dans les domaines du social, de l'économique, ou de la défense par exemple).
- **L'Europe sera plus forte dans le monde avec un Ministre des Affaires Étrangères et un service diplomatique européen.** Elle assurera aussi mieux l'aide au développement et pèsera davantage dans la maîtrise de la mondialisation libérale.
- **Avec une meilleure coordination des moyens des États membres,** l'Europe sera plus efficace pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Une nouvelle étape pour L'Europe

- **Il sera désormais possible de modifier certaines parties du texte sans avoir à changer tout le traité.**
- **Le Traité est une avancée, il ne contient aucun recul.** Il donnera à la gauche plus de moyens pour agir au niveau national ou européen. Il permettra de continuer la bataille pour l'Europe que nous voulons.
- **Voter « non » au traité mettrait l'Europe en panne.** Ferait perdre à la France son rôle moteur de la construction européenne. Ce ne serait une victoire que pour les souverainistes qui veulent empêcher l'Europe de se construire.



le dimanche 29 mai, avec les socialistes, soyez au rendez-vous de l'Europe

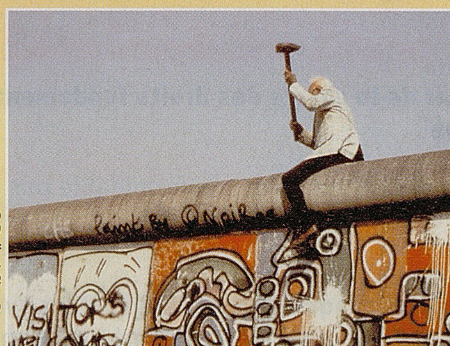
Le dimanche 29 mai 2005

Avec les socialistes

Soyez au rendez-vous de l'Europe,

Dites oui !

Plus de force


© Dolle / Sipa Press

2004 : L'Europe s'élargit notamment aux pays de l'ancien bloc soviétique.

2002 : Passage à l'Euro

1995 : Adhésion de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande.

1992 : Référendum sur le traité de Maastricht (monnaie unique)

1989 : Chute du mur de Berlin

Plus de démocratie


© Jean Gaumy / Magnum Photos

1986 : Les personnes et les marchandises circulent librement au sein de l'Europe

1981 - 1986 : Adhésion à la Communauté Européenne de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne.

1979 : Première élection du Parlement européen au suffrage universel direct

1974 - 1975 : Fin des dictatures en Grèce, au Portugal et en Espagne.

Plus de paix


© Cornell Capa by Robert Capa / Magnum Photos

1973 : Adhésion à la Communauté Européenne de la Grande Bretagne, de l'Irlande et du Danemark.

1957 : Naissance de la Communauté Économique Européenne (traité de Rome) avec les 6 pays fondateurs de l'Europe (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg)

1945 : Fin de la 2e guerre mondiale. Libération de l'Europe du nazisme.



PGE 94160

www.ouisocialiste.net